



Commune de BRIGNANCOURT

PROCES VERBAL PROVISOIRE DU conseil municipal du 28/03/2023 Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 11

Par suite d'une convocation du 23/03/2023 les membres composant le conseil municipal se sont réunis à la Mairie, à 20h00, sous la présidence de Monsieur LACHAISE Bertrand, Maire.

Conseillers présents :

Mesdames BEGARD Sylvaine, GEORGE Christelle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine, Ondine MARCINIAK.

Messieurs BECHET Nicolas, BUET Antoine, BUTTEAU Laurent, LACHAISE Bertrand.

Absent avec procuration : 1 (Monsieur KALPALIYEV Kamran donne procuration à Monsieur LACHAISE Bertrand)

Absent non excusé : néant

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Nicolas BECHET est désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal
2. Approbation des comptes de gestion des différents budgets
3. Approbation des comptes administratifs des différents budgets
4. Affectation de résultat des différents budgets
5. Vote des taxes locales
6. Vote des subventions
7. Vote des budgets primitifs des différents budgets
8. Délibération pour le transfert de l'excédent partiel du budget du lotissement au budget communal
9. Prix du loyer de l'Appartement F au 15 Place des Tilleuls
10. Terrain n°12 du Clos St Hubert
11. Questions diverses

1 – Le Procès-Verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation des comptes de gestion des différents budgets :

Les comptes de gestion établis par les services de Gestion de Magny en Vexin et les comptes administratifs qui résultant de notre propre comptabilité sont identiques.

Budget Communal Section Fonctionnement :

Dépenses : 322 201,53€

Recettes : 386 601,59€

Excédent reporté N-1 : 147 652,25€

Excédent de l'exercice : 64 400,06€

Excédent de clôture : 212 052,31€

Budget Communal Section Investissement :

Dépenses : 248 248,28€

Recettes : 151 427,91€

Déficit reporté N-1 : 51 045,48€

Déficit exercice : 96 820,37€

Déficit de clôture : 147 865,85€

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

Budget Lotissement Section Fonctionnement :

Dépenses : 67 740,00€

Recettes : 91 808,00€

Excédent N-1 : 51 448,05€

Excédent exercice : 24 068,00€

Excédent de clôture : 75 516,00€

Budget Lotissement Section Investissement :

Dépenses : 0,00

Recettes : 0.00

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

Budget Eau Section Fonctionnement :

Dépenses H.T : 42 146,54€

Recettes H.T : 38 479,81€

Excédent N-1 : 5 765,78€

Déficit exercice : 3 666,73€

Excédent de clôture : 2 099,05€

Budget Eau Section Investissement :

Dépenses H.T : 1 224,98€

Recettes H.T : 12 178,65€

Excédent N-1 : 34 699,52€

Excédent exercice : 10 953,67€

Excédent clôture : 45 653,19€

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

3 – Approbation des Comptes Administratifs des différents budgets :

Les écritures du compte de gestion fournies par le SGC de Magny en Vexin et celles des comptes administratifs émanant de notre propre comptabilité sont rigoureusement identiques.

Monsieur le Maire quitte le conseil le temps de faire voter les budgets Administratifs des différents budgets.

L'ensemble des Comptes Administratifs ont été votés à l'unanimité.

4 – Affectations de résultats des différents budgets :**Budget Commune :**

Au compte D001 : 147 865,85€

Au compte R1068 : 147 865,85€

Au compte R002 : 64 186,46€

Au compte R021 : 99 666,00€

Au compte D023 : 99 666,00€

Budget Eau :

Au compte R001 : 45 653,19€

Au compte R002 : 2 099,05€

Budget Lotissement :

Au compte 75821 du Budget Commune : 75 516,05€

5 – Vote des Taxes Locales :

Taxe Foncière bâtie 31,03%

Taxe Foncière non bâtie 138,13%

Taxe habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 14,13%

6 – Subventions aux associations :

- Fondation John BOST 800€
- Europ.Raid 300€
- Rock'n Vexin 300€
- Budget Eau 28 200€

7 – BUDGETS PRIMITIFS 2023 :

- COMMUNE :

Section Fonctionnement :

Dépenses 482 901,30€

Recettes 482 901,30€

Section Investissement :

Dépenses 291 022,75€

Recettes 291 022,75€

- EAU :

Section Fonctionnement :

Dépenses 61 899,05€

Recette 61 899,05€

Section Investissement :

Dépenses 57 389,90€

Recettes 57 389,90€

- LOTISSEMENT :

Section Fonctionnement :

Dépenses 475 516,05€

Recettes 475 516,05€

Section Investissement :

Dépenses 200 000,00€

Recettes 200 000,00€

8 – Transfert de l'Excédent partiel du budget Lotissement. L'excédent partiel du budget Lotissement est reversé au budget de la Commune à hauteur de 75 416,05€.

9 – Le prix de la location de l'appartement F situé 15 Place des Tilleuls sera de 900€ Hors charges.

10- Une proposition a été faite pour l'achat du terrain lot n°12 du Clos St Hubert.

11 – Questions diverses :

Vente d'un terrain à hauteur de 100m² de la parcelle 35 pour un montant de 5000€. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur. Les travaux de clôture devront être terminés dans les 6mois suivant la vente.

Boite à livre : Une date doit être fixée pour l'inauguration.

La commune s'est opposée à l'abatage des oies demandé par un habitant.

La communication des données personnelles demandées par le SIARP est en attente.

La séance est levée à 23h12.

Bertrand LACHAISE,

Maire.

